

77 M2 IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 60 Rue Jeanne d'Arc,
69003 LYON
829 598 648 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 09 JUIN 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
Le neuf juin,
A vingt heures,

Madame Laurence BERBERIAN,
demeurant 60 Rue Jeanne d'Arc, 69003 LYON,

Associée Unique et Présidente de la société 77 M2 IMMOBILIER,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification exceptionnelle des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 29 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Laurence BERBERIAN, Associée Unique,

DECIDE que l'exercice en cours, prévu pour s'achever le 30 juin 2026 après une durée exceptionnelle de six mois, sera finalement clos le 31 décembre 2026 et aura ainsi une durée de 12 mois.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 29 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL.

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de l'année suivante. »

Le reste de l'article est supprimé.



DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, qui a rédigé le présent procès-verbal, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

nnnn

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Laurence BERBERIAN

